

## Vulgarisation de la GCRA : Paiements en ligne et limites

### Liste des institutions financières : Banque en ligne

Les importateurs qui effectuent leurs propres paiements mensuels peuvent le faire auprès des institutions financières participantes.

Les services bancaires en ligne sont actuellement proposés par les institutions suivantes :

Banque Royale du Canada (RBC)	Banque Laurentienne
Scotiabank	Central One Credit Union
TD Canada Trust	ATB Financial
Banque de Montréal (BMO)	Bank of America
Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)	JP Morgan Chase
Banque nationale	Shinhan Bank of Canada
HSBC	Tangerine
Desjardins	Meridian
Citibank	

### Méthodes et limites de paiement dans le cadre de la GCRA

La version 1 de la GCRA comprend 8 méthodes de paiement. Tous les paiements doivent être effectués en dollars canadiens et doivent être versés avant la date d'échéance, sinon des intérêts et des pénalités peuvent être appliqués. Autres renseignements sur les paiements : [Paiements et comptes commerciaux de l'ASFC](#)

Mode de paiement	Méthode de paiement	Limite (en \$ CA)	Utilisation d'une banque autorisée par l'ASFC?
Paiement électronique	<b>En ligne par l'entremise du portail client de la GCRA</b> (Carte de crédit et Interac)	5 000 \$ pour la carte de crédit 100 000 \$ pour Interac	S. O.
	<b>Services bancaires en ligne</b>	Illimité	Oui
	<b>Échange de données informatisées (EDI)</b>	Illimité	Oui
	<b>Débit préautorisé (DPA)</b> (Une seule fois et en continu)	100M	Oui
	<b>Versement bancaire</b> (Élimination progressive à la version 2)	Illimité	S. O.
Paiement au point de vente (PDV)	<b>Crédit ou débit</b>	5 000 \$ <sup>1</sup>	S. O.
	<b>Espèces</b> (Élimination progressive à la version 2)	50 000 \$	S. O.
	<b>Traite bancaire ou chèque certifié</b>	25M	S. O.